

Activités 12 : Contrat URE avec les habitants – Rumst

Contexte général du CPAS :

Région : Flandre

Moyens humains pour l'énergie : pas d'information

Moyens de financement pour la prévention : pas d'information

Actions préventives principales :

- *Initiative propre du CPAS :* Les services sociaux rencontrent par priorité les besoins des familles ayant des problèmes énergétiques
- *Collaboration avec la Ville/Commune :*
 - Contrat entre l'administration communale de Rumst et le CPAS de Rumst portant sur des mesures sociales de soutien d'une consommation rationnelle de l'énergie
 - LAC (lokale adviescommissie) (Commission d'avis locale)
 - Audit énergétique restreint
 - contrat REG avec les habitants.

Méthodologie des activités de prévention :

Des personnes ayant des problèmes de factures énergétiques sont aidées par l'intermédiaire du service social du CPAS. Celui-ci assure un service spécifique visant à éviter les dettes énergétiques à travers l'adoption de mesures REG par la commune.

Actions envisagées : -

Description du projet :

Le CPAS assure le suivi de familles ayant des problèmes de paiement de leurs factures énergétiques. À cet égard, il procède à la réalisation d'un audit énergétique, à la constitution d'un plan URE et à la mise en œuvre de petits travaux d'amélioration énergétique. Un plan de suivi est établi sur plusieurs années.

Méthodologie du projet :

- Le CPAS prend des mesures sociales de soutien à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Les familles entrant en ligne de compte sont présentées sur proposition de la LAC (Commission d'avis locale), et font l'objet d'un accompagnement social ou budgétaire.
- Le CPAS encadre les habitants dans leur choix de fournisseur d'énergie et fournit des informations supplémentaires sur les services possibles comme l'audit énergétique, la délivrance d'informations et la réalisation de mesures pratiques.
- La commune réalise un audit énergétique restreint, et formule une proposition de mesures REG concrètes comme :
 - la pose d'un détecteur de fumée
 - le remplacement d'ampoules à incandescence ou de spots halogènes par des ampoules ou spots économiques
 - la pose de bas de porte de protection contre les courants d'air ou de brosses d'étanchéité

Activités 12 : Contrat URE avec les habitants – Rumst

- l'installation d'un pommeau de douche économique
 - la pose d'un film isolant derrière les radiateurs
 - la mise en œuvre de mesures d'isolation simples mais pertinentes comme le placement d'une isolation de conduites
 - d'autres mesures d'économie d'énergie s'intégrant dans le budget ci-dessous, par exemple la pose de vannes thermostatiques, l'installation de multiprises, ...
- Un accord est conclu avec les habitants pour la réalisation des mesures REG. La commune assure l'exécution des mesures proposées et approuvées pour un montant maximum de 250 EUR.
 - Si les familles veulent participer à un suivi de la consommation énergétique durant un an, ils peuvent obtenir une intervention supplémentaire de la commune. S'ils parviennent à économiser 10 % d'énergie en un an, ils reçoivent une intervention. Celle-ci est calculée en déduisant les dépenses effectuées (pour l'achat de matériel) du montant prévu de 250 EUR, avec un minimum de 50 EUR.

Caractéristiques du projet :

Public-cible : Personnes ayant des problèmes de paiement de leurs factures énergétiques.

Moyens financiers et/ou humains : Les moyens sont mis à disposition du gestionnaire de distribution (Eandis) et de la commune.

Nombre de familles/personnes concernées : 50 familles par an

Type d'action : suivi de familles après la réalisation d'un scan énergétique

Spécificités du projet : Forme de scan énergétique, assortie d'un suivi plus étroit du public-cible à long terme.

Avantages du projet :

- Réalisation d'un scan énergétique auprès du public-cible
- Adoption de mesures concrètes sur la base d'un scan énergétique subventionné par la commune (maximum 250 EUR)
- Suivi des familles à plus long terme
- Information et conseils continus à travers le suivi.

Inconvénients/difficultés du projet : Limitation du potentiel URE en matière de mesures à adopter.

Reproductibilité du projet : Complémentaire aux scans énergétiques réalisés partout, avec l'avantage que des mesures URE simples sont appliquées et qu'un suivi social est effectué.